

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :

paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

TECHNIQUES SPÉCIALES DE KINÉSITHÉRAPIE PROPRIOCEPTIVE

Code	PAKN2B75KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Caroline GIVORD (caroline.givord@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage propose une introduction théorique à la kinésithérapie proprioceptive, permettant par la suite de mettre ces différentes notions en pratique, dans le but de pouvoir proposer un traitement adapté et justifié.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels

Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**

4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**

6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels

6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

Acquis d'apprentissage visés

"Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de connaître, comprendre et synthétiser les données élémentaires liées à la kinésithérapie proprioceptive ainsi que d'élaborer et de mettre en pratique un protocole kinésithérapique intégrant la dimension proprioceptive."

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B75KINA Techniques spéciales de kinésithérapie proprioceptive

12 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B75KINA Techniques spéciales de kinésithérapie proprioceptive 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Techniques spéciales de kinésithérapie proprioceptive			
Code	16_PAKN2B75KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline GIVORD (caroline.givord@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage propose une introduction théorique à la kinésithérapie proprioceptive, permettant par la suite de mettre ces différentes notions en pratique, dans le but de pouvoir proposer un traitement adapté et justifié.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité vise les compétences 1.1, 4.4, 5.1, 6.1, 6.2 et 6.3 et les Acquis d'Apprentissage suivants :
"Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de connaître, comprendre et synthétiser les données élémentaires liées à la kinésithérapie proprioceptive ainsi que d'élaborer et de mettre en pratique un protocole kinésithérapique intégrant la dimension proprioceptive."

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Connaissances physiopathologiques, évaluation clinique et paraclinique et rééducation neuro-musculaire à partir de la proprioception.
Applications pratiques des notions de proprioception sur base de cas cliniques.

Démarches d'apprentissage

Travail à partir de cas cliniques et/ou de régions corporelles : démarches réflexives aboutissant à diverses propositions de protocole de traitement proprioceptif.
Recherche d'exercices concrets en fonction des cas cliniques et/ou régions corporelles abordés avec création d'une base de données pertinentes.
Travail réflexif sur base d'articles scientifiques et transfert des notions découvertes dans la pratique professionnelle.

Dispositifs d'aide à la réussite

Travail en groupe pour la découverte et l'analyse de l'article + présentation et débat réflexif.
L'enseignant propose alors les fondements de la rééducation proprioceptive et encourage les étudiants à créer une "base de données" regroupant des bilans et exercices. Ces exercices sont démontrés par les étudiants et soumis à l'approbation de l'ensemble du groupe.

Ouvrages de référence

- RODINEAU: Proprioception. Springer, 2004

- VIEL, OGISHIMA: Rééducation neuro-musculaire à partir de la proprioception. Masson
- LE CAVORZIN, Ph. : Neurophysiologie de la fonction proprioceptive et récupération postlésionnelle ; Kinésithérapie la Revue 2012 ; 12(128-129) : 7-14.
- BRUYNEEL, A-V. : Réflexion sur les tests d'évaluation clinique de la proprioception à partir d'une revue de la littérature ; Kinésithérapie la Revue 2013 ; 13(143) : 36-44.
- GENOT, Cl. : Tests d'évaluation de la fonction proprioceptive ; Kinésithérapie Scientifique 2012 ; 12(128-129) : 29-33.
- TERRIER, R., PICOT, B. et FORESTIER, N. ; Le contrôle moteur et la protection articulaire de la cheville ; Kinésithérapie la Revue 2012 ; 534 : 55-58.
- CERIOI, A., PHILIPPEAU, D., BARETTE, G., BARILLEC, F. et DUFOUR, X. : Proprioception du rachis cervical : une approche actualisée ; Kinésithérapie Scientifique 2013 ; 541 : 11-18.
- CROUZET, E., PINSAULT, N., CUISINIER, R., VAILLANT, J. et VUILLERME, N. : Proprioception du rachis lombal : incidence et la recherche en masso-kinésithérapie sur la pratique quotidienne ; Kinésithérapie Scientifique 2012 ; 536 : 53-56.
- LINARES, R., MICALLEF, J-P. et MARIN, L. : L'entraînement proprioceptif améliore l'équilibre des véliplanhistes olympiques ; Science et Sports 2012 ; 27 : 283-292.

Supports

Un support reprenant quelques notions théoriques est à disposition sur la plateforme ConnectED HELHa. Les articles analysés sont disponibles à la bibliothèques de l'école ou sur internet.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen commence par une première partie écrite. Cette partie porte sur des questions de théorie se référant aux notions vues en cours et/ou via les articles scientifiques. Cette première partie de l'évaluation sera cotée uniquement sur base de l'écrit.

La deuxième partie de l'évaluation est orale et se base sur un cas clinique. L'étudiant devra présenter des bilans et exercices de proprioception adaptés au cas et justifier ses choix en se référant aux notions théoriques de base.

La partie écrite comptera pour 25% de l'examen, la partie orale quant à elle comptera pour 75% de la note totale de l'évaluation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe + Exp	100	Exe + Exp	100

Exe = Examen écrit, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenante :

Caroline Givord

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la

